

# DOSSIER DE PRESSE

Le 9 octobre 2020

---

## Séance plénière du 12 octobre 2020

---

### RAPPORTS D'AUTOSAISINES

#### Post COVID

---

Le Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région Centre-Val de Loire a fait le choix, dès le début de la période de confinement, d'engager les conseillères et conseillers à observer les conséquences de la pandémie et du confinement dans leur domaine de responsabilité et sur les territoires dont ils sont issus.

La crise sanitaire que traverse la France depuis le début de l'année 2020, et à un moindre niveau la région Centre Val de Loire, a démontré l'inadaptation de nos organisations, des carences dans la gestion de crise, des manques de moyens pour répondre aux besoins des services de santé, mais aussi des habitants. Elle nous impose aujourd'hui de questionner collectivement et de modifier nos institutions et nos modes d'actions.

Ce rapport a vocation à faire, dans un premier temps, un état des lieux à date des impacts régionaux, de façon factuelle mais sans doute non exhaustive. Il a pour ambition, dans un second temps, de pointer des axes nouveaux pour la nécessaire transformation des politiques publiques, alimenter le débat public et inspirer les décideurs de notre région.

Le CESER s'inscrit ainsi dans une réponse de long terme à la crise actuelle. En effet, plus qu'un plan de relance, c'est un plan de transformation qu'il faut pour susciter de véritables changements de paradigme afin de préparer les territoires à faire face à d'autres crises majeures, en particulier climatiques et/ou environnementales.

Les grandes orientations ainsi définies par la société civile mettent en perspectives les enseignements de la crise et identifient les conditions de réussite d'un nouveau projet pour une région plus résiliente, solidaire et prévoyante.

## Métropolisation

---

Ce rapport s'interroge sur les incidences de la création (mars et avril 2017) des deux métropoles sur le territoire régional. Ce nouveau statut acquis par les agglomérations d'Orléans et de Tours va-t-il changer la donne dans l'équilibre régional ? Les ressources des petites villes et des zones rurales seront-elles aspirées sous l'effet d'un tropisme métropolitain irréversible ? Faut-il craindre de voir les deux métropoles, fortes de leur poids économique, démographique et budgétaire, mettre en œuvre des stratégies de développement ne tenant pas compte de leur contexte régional ? Comment peuvent-elles, au contraire, participer au développement des territoires environnants, tout en gagnant en attractivité ?

S'appuyant sur de solides références et sur de nombreuses auditions, ce rapport de **prospective** s'articule en trois parties incluant : un état des lieux, 4 scénarios contrastés et 7 préconisations.

Prospective ne veut pas dire prédiction, c'est pourquoi les scénarios proposés ne sont pas des photographies de l'avenir mais des « coups de projecteur » sur **des avènements possibles** à l'attention des décideurs. Résultat de démarches exploratoires fondées sur des faisceaux d'hypothèses alternatives, les scénarios prennent la forme de récits fictifs permettant de se projeter en 2050.

- **Scénario 1 - Disparités** - Dans le prolongement des tendances actuelles, les déséquilibres territoriaux s'accroissent et les ressources régionales sont aspirées par les métropoles régionales.
- **Scénario 2 - Coopération** - En rupture avec le tendanciel, la cohésion régionale est assurée au moyen de coopérations renforcées.
- **Scénario 3 – Eclatement** – Un véritable big bang fait exploser la région Centre-Val de Loire sous l'effet des forces centrifuges et l'absence de coopérations territoriales.
- **Scénario 4 – Recomposition** – Une nouvelle vision de l'aménagement du territoire est à l'œuvre, fondée sur la mise en valeur des espaces naturels et du patrimoine exceptionnel de la région Centre-Val de Loire.

Découlant des forces et faiblesses identifiées dans les scénarios, les préconisations du rapport apportent des réponses à la métropolisation en région Centre-Val de Loire. Certaines sont issues de réflexions récentes au niveau national mais la plupart mettent en avant des orientations et des outils à mettre en place en région pour garantir un équilibre et une dynamique territoriale.

## Attractivité de la Région Centre-Val de Loire

---

Si l'on s'en tenait au seul critère du nombre de nouveaux habitants, la région Centre-Val de Loire est très attractive. Néanmoins le nombre de sortie est tout aussi important, et concerne principalement les jeunes.

Au-delà des problématiques déjà explorées dans le cadre des schémas et politiques régionales (le SRADDET notamment), le CESER s'est attaché à étudier de nouvelles pistes en lien avec la qualité de vie et plus précisément la question du bien-être et de l'identification de son ressenti.

Le travail propose de compléter l'appréciation objective des indicateurs de richesse et d'accès aux services par une notion plus subjective liée au bien-être. Cette tendance initiée par Stiglitz en 2009, trouve résonance auprès de plus en plus d'institutions et d'organismes à commencer par l'Union Européenne, l'OCDE ou encore l'INSEE. Une des questions n'est plus de mesurer simplement la capacité à « accéder à » mais aussi le bien-être qui en découle et qui se révèle être un facteur d'attractivité.

Aussi, le rapport insiste sur la nécessité de réfléchir à une échelle géographique élargie dépassant le seul cadre des EPCI pour développer des coopérations entre territoires pour entrer dans un jeu « gagnant-gagnant ».

Les bases de la réflexion posées par ce document doivent permettre, dans un second temps, de réaliser un travail sur un panel de 18-35 ans afin d'identifier les leviers psychosociaux de nature à compléter les éléments objectifs déjà identifiés.

## Document de conjoncture

---

Après 15 ans d'une démarche de conjoncture dans les travaux de l'organisation, le CESER Centre-Val de Loire a souhaité refonder son approche pour passer d'un document plutôt descriptif à un document « d'action » permettant ainsi de mieux contribuer au débat public, de gagner en lisibilité, simplicité et accessibilité.

Pour cela, 12 indicateurs-socles relevant des champs de compétences du CESER – économie, social et environnement – ont été sélectionnés auprès des organismes fournisseurs de données. Y sont adjoints des objectifs définis par l'assemblée, dans le but de contribuer à l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques. Des recommandations votées par l'assemblée ces 5 dernières années complètent les 12 indicateurs afin de guider les exécutifs locaux dans leurs actions.

A travers ce document qui sera mis à jour lors de chaque séance plénière, la volonté du CESER est de créer un « pont » entre les données conjoncturelles permettant d'apprécier les évolutions et le débat public indispensable à la bonne marche de la vie démocratique.

## CHAPITRE BUDGÉTAIRE

### Décision modificative n°2 pour 2020

La Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2020 s'élève à 25 M€, portant ainsi le budget 2020 de la Région à 1,478 milliards d'euros. Cette DM se caractérise par :

- Une légère augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 2 M€) liée en grande partie à des dépenses « COVID » dans les lycées,
- Un abondement de près de 23 M€ de crédits de paiement en investissement,
- Une augmentation de l'emprunt (+ 23,2 M€),
- L'importance des autorisations de programme (AP) et d'engagements (AE) : 246 M€.

**En fonctionnement**, l'abondement de la subvention de la Région en faveur de l'aéroport de Tours (+ 0,310 M€) lié au retrait de la CCI 37 (dont les ressources ont été ponctionnées par l'Etat) pose question. Le CESER dénonce une aide publique indirecte à une compagnie « à bas coût » qui ne respecte pas les normes sociales et environnementales françaises. Le soutien de la Région doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la stratégie aéroportuaire régionale.

**En investissement**, les crédits nouveaux sont affectés essentiellement à l'aménagement du territoire. La révision à la hausse des crédits en faveur des territoires solidaires (CRST, contrats régionaux d'agglomération et TDH), fortement amputés en DM1 (-12 M€) par manque de visibilité en pleine crise, est à saluer. Il est à souligner la bonne réactivité des collectivités locales qui permet de maintenir un bon niveau de travaux.

La DM2 permet à la Région d'inscrire également des crédits pour la mise en œuvre des premières mesures de son plan de relance sur lequel le CESER est sollicité pour rendre un avis.

Le CESER s'attendait à une DM2 plus conséquente, tout au moins en termes d'autorisations pluriannuelles liées aux actions du plan de relance régional même s'il comprend le souhait de l'Exécutif régional d'attendre l'accord de mise en œuvre du plan de relance Etat-Régions (signature prévue en fin d'année dans chaque région). Néanmoins, dans le contexte économique difficile, il apparaît souhaitable de mobiliser au plus vite les crédits supplémentaires.

Le CESER note avec satisfaction que l'accord de « co-pilotage », signé le 28 septembre entre le Premier ministre et les Présidents de Région, se traduit par un partenariat renforcé et par une sécurisation des recettes régionales : outre les 600 M€ supplémentaires du CPER, l'Etat s'engage à compenser la suppression de la CVAE par une fraction de TVA, avec une compensation intégrale pour 2021. Enfin, comme indiqué dans le rapport sur le plan de relance, la nouvelle programmation européenne 2021-2027 devrait permettre à la Région d'obtenir sur la future enveloppe FEDER FSE+ 417 M€ contre 293 M€ sur la période actuelle.

Même si les montants par Région restent à confirmer, ces nouvelles sources de financement (CPER, fonds européens), pour lesquelles les Régions se sont fortement mobilisées, ne sont pas négligeables. Elles devraient permettre à la Région Centre-Val de Loire non seulement de mettre en œuvre rapidement son plan de relance mais également de proposer une transformation économique, sociale et environnementale que le CESER appelle de ses vœux dans sa contribution proposée à cette séance plénière : « Résilience, solidarité, prévoyance, transformons notre région ».

## CHAPITRE ENVIRONNEMENT

### **COP Régionale**

Le CESER identifie dans le processus de l'accord COP un acte politique fort de la Région et salue la qualité globale de l'organisation de la démarche. La COP régionale trouve ses fondements renforcés en proposant un passage à l'acte plus qu'une simple prise de conscience, amorçant ainsi un changement de modèle qui doit faire société.

Cependant, le processus COP apparaît complexe là où la vulgarisation doit être de mise pour générer l'adhésion. Le CESER encourage la Région à clarifier la compréhension des rôles des différents organes de pilotage.

Par ailleurs, le CESER souhaite inciter la Région à se positionner sur les conséquences globales que peuvent avoir nos comportements locaux en abordant notamment la question de la pollution importée et regrettée, à ce stade, la faible participation des entreprises. Une sensibilisation forte à destination des entreprises doit être engagée tout comme une communication simple et accessible pour susciter un large engagement de tous les acteurs.

Le CESER confirme son adhésion au processus en s'engageant directement pour l'animation d'une coalition sur le développement du fret ferroviaire en région et en questionnant directement le fonctionnement de son organisation pour réduire l'empreinte écologique de son fonctionnement.

## CHAPITRE ÉCONOMIE

### **Plan de Relance Régionale**

Avec en filigrane l'accélération de la transition écologique et énergétique, le Plan Régional comprend une quarantaine d'actions pouvant être classées en trois catégories : celles qui relèvent de politiques publiques régionales déjà engagées, celles qui consistent en une accélération ou une accentuation de certaines mesures, celles qui relèvent d'un changement de paradigme pour les politiques publiques.

Au-delà de l'engagement régional fort depuis le début de l'épidémie (l'accompagnement du fond national de solidarité par la création de plusieurs fonds de soutien en direction des entreprises avec BPI France ou en propre, par un soutien sans précédent aux secteurs de la culture, du sport, de l'Economie Sociale et Solidaire, et de la vie associative, par des renforts dans le secteur de la formation et en direction des personnes en formation, par un soutien au secteur du transport, par un accompagnement accru des personnes (stagiaires en formation, prime aux étudiants soignants, gratuité des transports, aide à l'acquisition de 6 millions de masques...), la Région entend désormais miser sur la construction d'un écosystème régional d'accompagnement de la transition écologique et énergétique de l'économie, par un accompagnement fort en intelligence économique et en conseil stratégique. Elle entend répondre aux souhaits émis par les entreprises industrielles de relocaliser une partie des activités, accompagner les PME dans les transformations nécessaires, mais aussi expérimenter l'hydrogène comme biogaz d'avenir pour assurer son service public de transport de voyageurs.

Le CESER appréhende cet arsenal d'actions, déjà engagées ou futures, comme un « plan de transformations » qui doit guider les transitions inéluctables de nos modes de consommation, de nos modes de déplacement, de nos modes de production, ... tous ces challenges longuement débattus lors de l'élaboration du SRADDET et qui doivent désormais servir de fil vert dans la construction de toute politique publique, nationale, régionale ou locale.

Une cohérence entre le plan de relance national et régional pourrait être assurée par le comité de suivi national. Le CESER souhaite être acteur d'u comité de suivi régional qu'il appelle de ses vœux.

**Contact Presse : Sandrine BERTRAND**

**Tél : 02 38 70 30 41**

[sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr](mailto:sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr)